



#### SOMMAIRE

P.1/1 Mouvement intra : non à un traitement...  
P.2/2 Mouvement inter académique 2012  
P.3/2 Mouvement intra académique 2012  
P.4/2 Calendrier prévisionnel du mouvement intra  
P.5/2 Hors-classe  
P.6/2 Congés de formation professionnelle  
P.7/2 Postes adaptés  
Annexe 1 : affiche mouvement intra  
Annexe 2 : fiche syndicale hors classe certifiés  
Annexe 3 : fiche syndicale hors classe agrégés  
Annexe 4 : fiche syndicale poste adapté  
Annexe 5 : fiche syndicale poste aménagé  
Annexe 6 : fiche syndicale CFP

Infos académiques n°6

## Mouvement intra : non à un traitement inéquitable des situations familiales !

Les suppressions massives de postes pour la rentrée 2012 vont, en plus de dégrader encore davantage nos conditions de travail et les conditions d'étude de nos élèves, bloquer davantage les possibilités de mutation pour l'ensemble des personnels.

Le rectorat en rajoute et vient de communiquer aux représentants des personnels des projets de modification des règles du mouvement intra qui sont inadmissibles et rompent l'équité de traitement auquel tous les personnels ont droit.

Le rectorat propose un traitement différencié des bonifications familiales (rapprochement de conjoint et enfants) selon le type de corps. S'il va de soi, pour le SNES-FSU, que le statut de nos collègues agrégés doit être pris en compte et respecté dans le barème d'affectation, les règles concernant les bonifications familiales doivent être les mêmes pour tous. Sauf à considérer qu'un conjoint et/ou des enfants de certifié ou d'agrégé seraient différents !

Une nouvelle fois, notre employeur se refuse à tenir les engagements qu'il a pris auprès des collègues concernant les sorties d'établissements difficiles (APV puis ECLAIR...) : cette année les bonifications de sortie d'APV seraient prises en compte pour ce seul mouvement et visiblement aux seuls personnels de l'académie ! Décidément nous n'avons pas la même conception de l'équité de traitement.

Le SNES-FSU est immédiatement intervenu pour dénoncer auprès de Mme le Recteur ces propositions qui visent à dégrader encore davantage les possibilités de mutation de chacun dans un mouvement unique déjà contraint depuis plusieurs années par les suppressions de poste. Nous exigeons en ce qui concerne la situation familiale un traitement identique pour tous les demandeurs de mutation, certifié comme agrégé (mêmes points et formulation identique des vœux bonifiés), et la prise en compte du statut de nos collègues agrégés par une bonification particulière. Nous demandons aussi à notre employeur de tenir ses engagements auprès des collègues des établissements APV.

Il semble que Mme le Recteur fasse d'autres choix. Le SNES-FSU proposera dans les heures qui viennent à l'ensemble de la profession des moyens d'actions pour réagir à ces décisions unilatérales qui vont introduire davantage d'opacité et encore moins d'équité dans les opérations de mouvement au moment où nos conditions de travail vont être à nouveau dégradées avec des centaines de suppressions de postes.

Richard Ghis  
Secrétaire général du SNES-FSU

## MOUVEMENT INTER ACADÉMIQUE 2012

Comme à son habitude, notre employeur communiquera via un opérateur privé les projets d'affectation aux collègues concernés, avant la tenue des **Formations Paritaires Mixtes Nationales** qui se réuniront du 5 au 16 mars 2012. Comme d'habitude ces informations non vérifiées et non validées susciteront des déceptions et des incompréhensions.

**Permanence téléphonique du SNES au 01-40-63-29-62 ou 64.**

## MOUVEMENT INTRA ACADÉMIQUE 2012

Vous trouverez ci-joint une affiche pour les différentes réunions et permanences organisées par le SNES-FSU.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU MOUVEMENT INTRA ACADÉMIQUE 2012

**Le 16 mars 2012** : ouverture SIAM – INTRA

**Le 30 mars 2012** : fermeture SIAM – INTRA

**Le 6 avril 2012** : date limite de retour des dossiers médicaux et sociaux

**Le 6 avril 2012** : Retour confirmations des vœux

**Le 9 mai 2012** : Groupe de travail – situations de handicap type lycée – intra

**Le 10 mai 2012** : Groupe de travail – situations de handicap – Copsy et CPE – intra

**Du 14 au 16 mai 2012** : Groupe de travail vœux et barèmes intra

**Du 11 juin au 13 juin 2012** : FPMA mouvement intra

**Le 29 juin 2012** : FPMA TZR RAD et recours

**Du 9 au 11 juillet 2012** : Groupe de travail phase d'ajustement TZR.

**Du 27 août au 28 août 2012** : Groupe de travail phase d'ajustement TZR.

## HORS-CLASSE

Adressez-nous la fiche syndicale que vous trouverez jointe (section académique du SNES, 264 Bd de la Madeleine Nice). CAPA prévue le 19 avril 2012 pour les Agrégés, le 14 mai 2012 pour les CPE, le 29 mai pour les Certifiés.

## CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Adressez-nous la fiche syndicale que vous trouverez jointe (section académique du SNES, 264 Bd de la Madeleine Nice). CAPA prévue le 20 mars 2012 pour les Cop et les CPE, le 26 mars pour les Agrégés, le 27 mars pour les Certifiés.

## POSTES ADAPTÉS

### Dispositifs d'accompagnement des personnels confrontés à des difficultés de santé

Les collègues ont été sollicités au mois d'octobre pour faire une demande au titre du dispositif d'accompagnement. Cela concerne soit une demande d'aménagement du poste de travail soit une demande de postes adaptés (ex. réadaptation).

Les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé peuvent solliciter :

- Une **affectation sur poste adapté de courte durée**: PACD (durée d'un an renouvelable dans la limite maximale de 3 ans) **ou de longue durée** ou PALD (durée de 4 ans éventuellement renouvelable).

NB : l'affectation sur un poste adapté a pour conséquence la perte de son poste.

- Un **aménagement de leur poste de travail**, qui peut se traduire par l'adaptation des horaires, l'aménagement de l'emploi du temps, l'attribution d'une salle, la mise à disposition d'une assistance humaine ou un allègement de service.

### Constitution des dossiers

Les demandes **d'affectation sur poste adapté** ont été adressées au Service des affaires sociales et transversales, pour le 15 novembre 2011. Le dossier comprend, en plus des 4 pages de l'annexe 1 dûment renseignées - les certificats médicaux récents, explicites et détaillés mis sous pli confidentiel à l'attention du Médecin de prévention ;

- le cas échéant, l'attestation RQTH.

Dans tous les cas, merci de nous adresser copie de la totalité du dossier afin que nous puissions défendre votre dossier lors de la CAPA compétente.

Les demandes **d'aménagement du poste de travail** doivent être adressées au Service des affaires sociales et transversales du Rectorat pour le 15 mai 2012. Le dossier comprend, en plus des 3 pages de l'annexe 2 : les certificats médicaux récents, explicites et détaillés mis sous pli confidentiel à l'attention du Médecin de prévention ;

- le cas échéant, l'attestation RQTH.

- le cas échéant la décision du comité médical recommandant un aménagement du poste de travail.

**Important** : Il est possible de solliciter en même temps une affectation sur poste adapté et un aménagement du poste de travail.

### **Consultation des instances compétentes**

Les affectations sur postes adaptés pour la rentrée prochaine seront notifiées aux intéressés après consultation des CAPA compétentes, entre le 19 et le 27 mars 2012.

Préparation : des groupes de travail vont se tenir préalablement aux CAPA. Nous invitons les collègues à vous faire parvenir le plus rapidement possible la copie du dossier transmis au rectorat ainsi que la fiche syndicale jointe à cet envoi. L'une pour les postes adaptés l'autre pour l'aménagement du poste de travail.

N'hésitez pas à solliciter la section académique pour toute information supplémentaire.

Adressez-nous la fiche syndicale que vous trouverez jointe (section académique du SNES, 264 Bd de la Madeleine Nice).

Référence des textes réglementaires : Encart B.O. n°20 du 17/5/2007

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/20/default.htm>

# Mouvement intra académique

---

Vos élus SNES-FSU vous donnent rendez-vous dans nos réunions et permanences pour vous conseiller. L'ouverture du serveur est prévue le vendredi 16 mars.

## Réunions

- À **Cannes**, à partir de 17h au lycée Carnot  
Le jeudi 15 mars
  - À **Draguignan**, à partir de 17h30 au local de la FSU  
Le vendredi 16 mars
    - À **Grasse**, à partir de 17h au lycée Amiral de Grasse  
Le lundi 19 mars
      - À **Antibes**, à partir de 17h au collège Bertone  
Le mardi 20 mars
      - À **Fréjus**, à partir de 17h30 au collège Léotard  
Le mardi 20 mars
        - À **Toulon**, au local du SNES  
Mardi 20 mars à 17 h et mercredi 28 mars à 14h30
          - À **Nice**, à partir de 14h30 au local du SNES  
Mercredi 21 mars et le mercredi 28 mars



## SPÉCIAL STAGIAIRES

réunion le mercredi 14 mars à 14h30 au lycée du Parc Impérial Nice.

## Permanences

- Au local du **SNES à Toulon** :  
les mardi de 11h30 à 13h30 et de 16h à 18h, les mercredi de 9h30 à 11h30,  
les vendredi de 10h30 à 15h
- Au local du **SNES à Nice** :  
les mardi, mercredi, jeudi et vendredi  
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

*SNES : section académique  
au 264 Bd de la Madeleine à Nice Tél : 04 97 11 81 53  
SNES – section départementale du Var  
au 208 rue Emile Ollivier à Toulon Tél : 04 94 92 36 77  
FSU Draguignan  
au 8 rue Cisson Tél : 04 94 68 48 16  
Notre site : [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu)*